



Advocating for Grandmothers, Vulnerable Children and Youth in Africa  
Soutien aux grands-mères, enfants et jeunes vulnérables en Afrique

## **Énoncé de la Politique Mariages d'enfants, précoces et forcés (MEPF)**

### **La position de GRAN concernant ce problème**

- GRAN s'entend sur le fait que les Mariages d'enfants, précoces et forcés (MEPF), sont une violation des droits de la personne et ont un effet dévastateur sur les femmes et les jeunes filles dans l'Afrique subsaharienne et tout autour du monde. Le mariage d'enfants, défini comme mariage formel ou une union informelle avant l'âge de 18 ans, est autant une réalité pour les garçons que pour les jeunes filles, bien que celles-ci sont encore plus affectées et ce, d'une façon disproportionnelle. Cette situation perpétue l'inégalité et l'impuissance des genres qui sont une barrière pour les filles à développer leur plein potentiel et ainsi contribuer pleinement à leur société. Ceci les expose à des risques de santé, d'abus et de violence.
- GRAN s'entend sur le fait que soutenir les jeunes filles afin de leur permettre d'éviter les MEPF et de demeurer à l'école, se traduit en de plus grandes opportunités pour développer de nouvelles habiletés, générer un salaire pour celles-ci et ainsi, leur permettre de bâtir une base économique qui permettra aux générations actuelles et futures de sortir de la pauvreté.
- GRAN soutient le droit des jeunes filles de prendre des décisions concernant leur santé sexuelle et génésique.
- GRAN fait appel à une action concernée à tous les niveaux et secteurs de la société afin de prévenir et d'éliminer les MEPF.
- GRAN reconnaît les instruments suivants sur les droits de la personne qui sont pertinents pour les MEPF :
  - Convention de l'ONU sur l'élimination de la discrimination contre les femmes (CÉDCF)
  - Convention de l'ONU sur les droits des enfants (CDENU)
  - Déclaration universelle des droits de la personne (DUDP)
  - Résolution de l'assemblée générale de l'ONU sur les Mariages d'enfants, précoces et forcés adoptée le 18 décembre 2014

- Résolution du Conseil des droits de la personne de l'ONU sur le renforcement des efforts pour la prévention et l'élimination des Mariages d'enfants, précoces et forcés adoptée le 2 juillet 2015
- Objectifs de développement durable de l'ONU

Les signataires de telles conventions doivent s'assurer que les engagements soient mis en œuvre et appliqués au niveau national.

### **Quel est la portée de notre travail?**

- Continuer à sensibiliser la prévalence globale des MEPF et de ses conséquences dévastatrices.
- Promouvoir une approche globale pour mettre fin aux MEPF qui relie les inégalités des genres, de l'éducation, de la santé, de la santé sexuelle, et de la santé et des droits génésiques avec le développement communautaire et les législations nationales et internationales.
- S'engager et encourager le gouvernement canadien dans sa politique étrangère annoncée ainsi que les priorités de développement pour mettre fin aux MEPF.
- Défendre la cause afin que toutes les jeunes filles et femmes de tout âge soient en santé, éduquées, en sécurité et se sentent en contrôle.

### **Quelles actions seront prises par GRAN?**

- Accroître la visibilité du problème au travers de nos réseaux à tous les niveaux : local, national et global.
- Collaborer avec nos partenaires (formels et informels) qui partagent notre engagement à travailler pour éliminer et prévenir les MEPF.
- Créer une campagne de soutien pour mettre fin aux MEPF via les médias sociaux, lettres/opinions, lettres aux leaders clés, ainsi qu'en rencontrant les ministres et membres du Parlement canadien pouvant influencer sur ce problème de façon nationale et mondiale.
- Plaider auprès du gouvernement canadien et auprès des organisations mondiales pour obtenir leur soutien quant aux politiques et programmes qui aideront à mettre en œuvre l'objectif 5.3 des ODD ayant pour but de mettre fin aux MEPF d'ici 2030.
- Plaider pour le maintien et l'augmentation des fonds canadiens afin d'assurer une mise en œuvre efficace des stratégies nationales permettant de rencontrer l'objectif 5.3 des ODD, soit d'éliminer les MEPF d'ici 2030, ainsi que pour les organisations de base qui travaillent sur les mariages d'enfants.
- Plaider mondialement pour l'augmentation et le maintien des fonds afin d'aborder les causes des MEPF.
- Plaider pour des solutions permettant de prévenir les mariages d'enfants dans les conflits et les crises humanitaires causés par des désastres naturels tels que tremblements de terre et sécheresses, ainsi que de soutenir les jeunes filles mariées durant de telles situations.

### **Indicateurs de succès obtenus jusqu'à présent:**

- Une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU a été adoptée le 21 novembre 2014 afin de mettre fin aux MEPF.
- Une résolution sur les MEPF a été adoptée le 2 juillet 2015 par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.
- Le chiffre cible 5.3 comprenant des Objectifs mondiaux pour le Développement durable, fait appel à tous les pays afin de mettre fin aux mariages d'enfants, précoces et forcés, d'ici l'an 2030.
- L'Union africaine a lancé une campagne en 2014 afin de mettre fin aux MEPF en Afrique et a étendue celle-ci au moins jusqu'en 2017.
- Un nombre croissant de pays ont reconnu le besoin de passer d'une approche sur base de projets à un développement de stratégies nationales exhaustives sur les mariages d'enfants.

### **Autres indicateurs de succès :**

- Les normes sociales qui rendent légitimes les MEPF, changent grâce à l'éducation et la compréhension du tort fait aux femmes, aux jeunes filles et aux communautés.
- De nouveaux fonds mondiaux de développement pour mettre fin aux MEPF ont été annoncés.
- Le nombre de jeunes filles à l'école et y demeurant, a augmenté.
- Le taux de MEPF mondial a diminué.